

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE L'INTÉGRATION, DE L'IDENTITÉ NATIONALE ET DU DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE

**Arrêté du 8 juillet 2010 portant agrément d'une association pour le placement de stagiaires étrangers au titre de l'article R. 313-10-5 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile**

NOR : IMIK1017579A

Le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire,  
Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment son article L. 313-7-1, alinéa 2, et son article R. 313-10-5,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – L'agrément prévu à l'article R. 313-10-5 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile est délivré à l'association suivante :

Conférence des directeurs d'écoles françaises d'ingénieurs.

**Art. 2.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 juillet 2010.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur de l'immigration,*  
F. ETIENNE